

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



De la difficulté de compter les soldats guadeloupéens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale

Anne Lebel

Numéro 168, mai-août 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026850ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026850ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lebel, A. (2014). De la difficulté de compter les soldats guadeloupéens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (168), 153–167. <https://doi.org/10.7202/1026850ar>

De la difficulté de compter les soldats guadeloupéens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale

Anne LEBEL¹

Il y a une dizaine d'années, une telle communication d'histoire quantitative n'aurait pas été aisée, les archives nominatives conservées en France hexagonale n'étant pas accessibles depuis la Guadeloupe.

Mais en cette première année de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, jamais autant d'archives sérielles n'ont été mises en ligne : plus de 1,3 millions de fiches individuelles des *morts pour la France* sur le portail *Mémoire des Hommes*, des millions de fiches matricules militaires sur les sites des Archives départementales. Parallèlement, les moyens informatiques pour gérer les statistiques n'ont jamais autant facilité le croisement des données qui puissent donner corps, au cœur d'une démarche scientifique renouvelée, à de nouvelles problématiques qui, en ces temps de commémorations, sont publiées à l'ombre encore très importante de l'histoire culturelle de la Première Guerre mondiale. Un autre courant qui nous intéresse ici est l'émergence des histoires régionales qui s'éloignent d'une histoire nationale uniforme de la Grande Guerre et qui touche aux problèmes identitaires de certaines régions françaises et aussi à la situation si particulière de l'Alsace-Lorraine.

A. L'APRÈS-GUERRE ET LES PREMIERS CHIFFRES : COMPTER LES MORTS EN OUTRE-MER OU L'ENJEU DE L'ASSIMILATION

1. *Les premiers chiffres et le député Gratien Candace, 1919*

Les premiers chiffres dont nous disposons sont ceux du commandant du bureau de recrutement de la Guadeloupe du 30 septembre 1918².

1. Directrice des Archives départementales de la Guadeloupe.

2. AD971.- INC 756. Bureau du recrutement : nombre d'hommes du recrutement de la Guadeloupe au 30 septembre 1918. Il est précisé que 79 soldats (classe 1895 à 1897) ont été incorporés dans les R.A.T. et 567 (classe 1898 à 1904) dans les territoriaux en France hexagonale.

À cette date, 4 235 Guadeloupéens sont en Europe, 1 312 en Guadeloupe et en Martinique. Seulement 431 sont reconnus morts pour la France alors que 374 soldats sont décédés de maladie sans reconnaissance nationale. Les soldats réformés n° 1 sont au nombre de 145³.

En avril 1919, ce même bureau présente un premier bilan de l'après-guerre⁴. Il concerne les classes 1893 à 1919 inclusivement, c'est-à-dire les Guadeloupéens nés de 1873 à 1899. 11 751 d'entre eux ont été incorporés dans la colonie et 6 345 envoyés en Europe. Le terme « Morts pour la France » s'efface devant le terme militaire des « pertes » qui englobe les tués, disparus et blessés et dont le chiffre s'élève à 804. Le nombre de soldats réformés n° 1 est passé à 209. Pour la première fois, il est fait mention des citations obtenues par les soldats guadeloupéens, soit 118.

Ce sont ces derniers chiffres que le député guadeloupéen Gratien Candace fait publier dès 1919 dans une brochure intitulée *Les vieilles colonies*⁵.

Cependant, il conteste le nombre des soldats guadeloupéens incorporés qu'il juge très inférieur à la réalité. Il propose une autre façon de compter. À juste titre, il estime que les Créoles mobilisés hors de leur colonie d'origine n'ont pas été pris en compte. Il propose d'augmenter de 50% le chiffre proposé par l'administration militaire ce qui représente la moitié des contingents recrutés sur place⁶. Ce chiffre est énorme et d'après les statistiques aujourd'hui établies, ce pourcentage ne devrait pas dépasser 10%. Par sa volonté de livrer un chiffre qui soit, à ses yeux, le plus proche de la réalité, il semble que Gratien Candace souhaitait faire connaître au gouvernement français l'important sacrifice consenti par la Guadeloupe pendant la Grande Guerre : les Guadeloupéens ont été nombreux à combattre pour la Mère-Patrie malgré une mise en place difficile et contestée du service militaire en 1913.

2. *L'effort colonial français et le sénateur Henry Bérenger, 1922*

Mais cela ne suffit pas pour que la voix des vieilles colonies soit entendue à Paris : la loi du 1^{er} octobre 1919 « relative au Mémorial de la Grande guerre »⁷ oublie tout simplement les soldats des colonies. Elle invite chaque

3. 94 soldats ont été réformés n° 1 et 51 réformés temporaires n° 1. Il existe deux catégories de réforme : la réforme n° 1 qui donne droit à une pension parce que la maladie est reconnue imputable au service, et la réforme n° 2 qui concerne des pathologies non reconnues ou contractées avant le conflit et qui n'ouvrent aucun droit à une pension.

4. AD971.- INC 756. Bureau du recrutement de la Guadeloupe. État demandé par note 8490 1/8 en date du 8 avril 1919. Ces chiffres sont repris par Gratien Candace, et en 1924, celui des 6 345 soldats envoyés en Europe est repris dans le rapport Marin.

5. AD971.-INC 756. Tableau extrait de la brochure *Les vieilles colonies*.

6. Sabine Andrivon-Milton qui a eu accès chez un particulier à l'ouvrage intitulé *L'effort colonial de la France pendant la guerre, les vieilles colonies*, publié en 1919 par Gratien Candace, et aujourd'hui introuvable dans les bibliothèques publiques, cite Gratien Candace : « les chiffres tirés du tableau ne représentaient pas la contribution réelle des vieilles colonies car ils ne s'appliquaient qu'aux créoles présents dans leur pays d'origine et mobilisés sur place. Il convenait d'y ajouter les ressortissants qui pour des raisons diverses se trouvaient et avaient été mobilisés hors du pays natal et qui ne figuraient pas dans les statistiques ». in ANDRIVON-MILTON, Sabine, *La Martinique et la Grande Guerre*, Paris, L'Harmattan, 2005, 406 p., page 201.

7. Art. 1. – Dans chaque commune, seront inscrits sur des registres spéciaux fournis par l'État, les noms des militaires des armées de terre et de mer de la commune ayant pris part aux opérations de la campagne de 1914-1918. Art. 2. – Mention sera portée sur ce registre : 1° Des blessures reçues ; 2° Des distinctions honorifiques obtenues par chacun des

EXTRAIT DE LA BROCHURE "Les vieilles colonies" de M. Gratien CANDAGE, Député de la Guadeloupe.

Voici les chiffres des incorporations effectuées dans les différentes vieilles colonies avec l'indication des effectifs venus en Europe.

Désignation des Colonies	Effectifs incorporés.	Effectifs venus en Europe.
Réunion.....	14.355	10.094
Guyane.....	2.329	1.747
Martinique.....	14.904	8.788
Guadeloupe.....	11.751	6.345
St. Pierre et Miquelon.....	594	594
Nlle Calédonie et Tahiti.....	1.097	988
Inde.....	786	462
4 Communes du Sénégal.....	5.740	5.400
	51. 556	34.418

5 - Tableau extrait de la brochure *Vieilles colonies*. ADG. INC 756

commune à inscrire sur des registres fournis par l'État « le nom des militaires des armées de terre et de mer de la commune, ayant pris part aux opérations de la campagne 1914-1918 »⁸. La loi les exclut de cette reconnaissance nationale. En Guadeloupe, H. Adolphe Lara, républicain socialiste assimilationniste, rédacteur en chef et directeur du *Nouvelliste*, dénonce dans son journal cette loi qui n'est pas applicable aux colonies : « Ainsi donc, semble-t-il, dans l'esprit du Parlement, il devait y avoir deux sortes de combattants : ceux dont on se souvient et ceux dont il est inutile de se souvenir. (...) Nos soldats de France, nos algériens, nos créoles, nos sénégalais, nos malgaches, nos indochinois ont dû verser leur sang ensemble, pour la même cause, grâce au même ennemi. La Patrie, pour laquelle ils se sont tous si héroïquement battus, pouvait-elle doser les marques de la reconnaissance qu'elle leur doit, suivant la couleur de leur épiderme ? »⁹

Le sénateur guadeloupéen Henry Bérenger intervient à Paris pour rappeler la participation des soldats coloniaux dans la Grande Guerre : un décret d'application spécifique aux colonies est signé le 4 novembre 1919¹⁰. « C'est infiniment regrettable. Il a fallu un décret pour réparer l'omission du législateur » conclut H. Adolphe Lara.

combattants. Art. 3. - Les citations à l'ordre du jour y seront intégralement transcrites. Art. 4. - Ce registre prendra le nom de « Mémorial de la grande guerre 1914-1918 » et sera déposé aux archives de la commune

8. AD971.- *Bulletin officiel de la République française*, 1919, n°259, p. 3205.

9. AD971.- *Le Nouvelliste*, 13 janvier 1919.

10. Il est publié dans le *Journal officiel de la République française* le 11 décembre 1919.

Sans doute en réaction à cette exclusion qui est vécue comme une profonde injustice, le sénateur Henry Bérenger fait publier à l'initiative du Comité d'aide et d'assistance colonial qu'il préside, un *livre d'or de l'effort colonial français*¹¹ dont l'objectif, une nouvelle fois, est de montrer la bravoure des soldats guadeloupéens et d'obtenir la reconnaissance de l'impôt du sang payé par la Guadeloupe. Dans la préface de ce Livre d'or¹² qu'il qualifie de « grand livre du sang colonial », Henry Bérenger rappelle « en traits de gloire, le plus pur sang versé par [les] France d'outre-mer pour la France éternelle ».

L'effort colonial français annonce 11 021 Guadeloupéens incorporés, dont 6 603 partis en France. Ces chiffres diffèrent de ceux publiés par Gratien Candace trois années plus tôt : 11 751 incorporés dans la colonie et 6 345 envoyés en Europe. Il relève les 162 engagements volontaires, signes de l'attachement de ces Guadeloupéens à la Mère-Patrie.

Ce Livre d'or ne concerne que les soldats morts sur le champ d'honneur et exclut ceux qui sont décédés des suites de leurs blessures ou de maladies causées par les conditions de vie sur le front dont les noms n'ont pas été jugés opportuns d'être portés à la connaissance de tous. C'est une profonde injustice mais seule la mort héroïque est offerte à la reconnaissance nationale. De surcroît, il inclut les citations obtenues par les soldats qui, blessés, ont survécu à la Grande Guerre. Ce Livre d'or relève davantage de l'apologie de l'héroïsme à l'ancienne et ne prend pas en compte la réalité tout autre d'une nouvelle forme de guerre industrielle qui tua mécaniquement et au hasard plus de 1 300 000 hommes. La bravoure par fait d'arme appartient au passé, ou alors elle a été exceptionnelle.

Publié dans la précipitation, *Le livre d'or de l'effort colonial français* renferme de nombreux oublis : au fil des listes nominatives présentées pour chaque commune, des soldats tués ont été oubliés. Le rédacteur précise cependant : « À ce total de 335 morts au champ d'honneur, il convient d'en ajouter 11, pour qui des recherches sont actuellement en cours, le bureau de recrutement annexe de la Guadeloupe ne les ayant pas sur ses contrôles ». Ce chiffre des tués sur les champs de bataille est cependant proche des statistiques établies en 2014, soit 379 tués. Le problème des disparus est plus délicat : en 1922, le sort de chacun d'entre eux¹³ n'est

11. BASQUEL Victor, DELMONT Alcide, *Le livre d'or de l'Effort colonial français pendant la Grande Guerre 1914-1918* publié sous le patronage d'honneur du ministre des Colonies et sous le patronage du comité d'aide et d'assistance coloniale par l'institut colonial français, tome 1 (Guadeloupe, Guyane, Inde française, Martinique, Océanie française, Réunion, Îles Saint-Pierre et Miquelon). Paris, Ed. Institut colonial français, 1922.

12. Dès l'après-guerre des centaines de livres d'or sont publiés sur le territoire national, fruits d'initiatives privées et corporatistes : instituteurs, religieux, avocats, officiers d'un régime...

13. Rappelons qu'au niveau national, le second rapport Marin qui est publié en 1920 évoque la persistance des incertitudes sur le nombre de morts pendant la Grande Guerre : en une année, d'anciens disparus ont été reconnus morts ou prisonniers mais dans le même temps de nouveaux disparus ont été découverts. Les statistiques sont encore fluctuantes. Antoine Prost signale que L. Marin a rédigé trois rapports sur l'évaluation des morts et blessés de la Grande Guerre : un *Rapport fait au nom de la Commission du Budget...*, Journal Officiel, documents parlementaires de la Chambre des députés, 1919, annexe n° 6 235, p. 1708_1720 ; un *Rapport supplémentaire...*, ibid., 1919, annexe n° 6 659, p. 2317-2331 ; *Proposition de résolution tendant à charger la Commission de l'Armée de faire connaître le bilan des pertes en morts et en blessés des nations belligérantes...*, ibid., 1920, annexe n° 633, p. 32-78.

toujours pas statué : les jugements déclaratifs de décès les concernant n'ont pas encore été tous rendus. « *Or, voilà que nombre d'entre eux, tombés on ne sait où, n'ont eu pour sépulture que l'effroyable chaos des champs de carnage ou une fosse anonyme en territoire ennemi ! Voilà que certains, retrouvés après l'horrible boucherie, mais affreusement mutilés, n'ont pu être identifiés !* » Cependant, peut-on vraiment prouver qu'ils sont morts sur le champ de bataille ? C'est la pire des morts car elle est sujette au doute que certains d'entre eux aient déserté, ou que d'autres, prisonniers, aient fait le choix de ne pas revenir en France.

Aussi, par prudence, publie-t-il une liste de 37 soldats « signalés disparus ». Dans son introduction, le comité de rédaction de l'institut colonial français est conscient que les tableaux proposés sont incomplets, que les chiffres sont approximatifs. Ils évoquent également la remontée difficile des listes nominatives tant des communes que du bureau de recrutement de la Guadeloupe.

Une nouvelle fois, il faut publier très vite le Livre d'or pour que chacun se souvienne de ceux qui ont donné leur sang pour la France et qui ne seront pas oubliés des générations futures et obtenir la reconnaissance nationale pour aller plus loin dans la politique d'assimilation. Henry Bérenger ne dit rien d'autre quand il rappelle son intervention au Sénat le 3 mai 1916 : « Ces populations, à la faveur de la loi du 7 août 1913, sont venues sur les champs de bataille de l'Argonne, comme sur ceux des Dardanelles, affirmer non seulement leur fraternité indissoluble avec la Mère-Patrie, mais aussi le courage des races que l'ancienne monarchie avait annexées à la France et que la Révolution française avait émancipées. Je salue cette noble avant-garde de l'empire colonial français, ces noirs, ces mulâtres, ces blancs créoles aussi, tous ces Antillais, ces Réunionnais de toutes races et de toutes couleurs, qui sur les champs de bataille du Nord-Est et de l'Orient, ont, malgré la rudesse de nos climats d'Europe, apporté leur témoignage de dévouement à la Patrie commune, et qui, par les nombreuses croix de guerre, croix de la Légion d'honneur et Médailles militaires accordées aux enfants des Colonies, aussi bien que par les tombes héroïques qui parsèment le sol français, ont montré qu'entre les citoyens de la Métropole et ceux des Colonies, il ne pouvait plus y avoir aujourd'hui que fraternité, égalité et amour en face des barbares d'Outre-Rhin ».

Pour la première fois, il est fait mention des Guadeloupéens morts pour la France : ils sont évalués approximativement à plus de 1 027 alors que « beaucoup d'autres ont été blessés grièvement ».

D'où proviennent l'ensemble de ces chiffres ? La source est une nouvelle fois militaire. En août 1920, le lieutenant Lachèze¹⁴, chargé du bureau annexe de recrutement de la Guadeloupe, fait face à la difficulté de compter les morts. Il attire l'attention du gouverneur sur le peu d'exactitude de la liste des morts pour la France qu'il lui transmet, car les avis de décès parvenus au bureau de recrutement ne mentionnent pas toujours si les soldats sont bien morts pour la France. Pour se

14. AD971.- INC 756. Le 14 août, il répond à un courrier du 12 août : il précise qu'en mars, il a déjà fait parvenir à son prédécesseur une « liste de tous les mobilisés de la Guadeloupe, morts pendant la guerre. Mais, j'ai bien eu soin d'attirer son attention sur le peu d'exactitude de cette liste »

rapprocher le plus possible de la réalité, il divise cette liste en trois catégories : les *Morts pour la France*, les décédés et les disparus, pour reconnaître immédiatement après que cette catégorisation pourrait être injuste, certains soldats figurant sur la liste des décédés plutôt que sur celle des *Morts pour la France*. Il souligne également la faiblesse du nombre de citations : « sur 6 615 hommes envoyés en France pendant la guerre, 125 seulement sont signalés au Bureau de Recrutement comme ayant été cités, avec un total général de 144 citations. Il n'y a pas de doute que ce faible chiffre soit inférieur à la réalité ; mais que faire ? Je ne puis en augmenter le nombre puisque le Bureau de Recrutement n'a pas été avisé de toutes les citations accordées. »

Il conclut : « Je suis donc très ennuyé, Monsieur le Gouverneur, de me trouver dans l'impossibilité de pouvoir vous fournir un travail aussi exact que celui réclamé pour l'établissement d'un livre d'or qui ne serait, avec de pareils renseignements, qu'un livre plein d'injustices et d'erreurs, dont le Bureau de Recrutement ne manquerait pas, tôt ou tard, d'être rendu responsable dans une certaine mesure ».

Il propose d'établir une seconde liste en précisant que n'y figureront que « les noms de ceux dont la mort au Champ d'Honneur nous aura été officiellement annoncée. Mais alors, je le répète, que diront les autres ? Le travail en question ne devrait pas être permis. Dans les communes, les maires n'arrivent pas à établir convenablement la liste de leurs propres morts, à plus forte raison le Bureau de Recrutement qui est moins bien renseigné que les maires »

En 1920, le maire de Capesterre-Belle-Eau lui fait parvenir une liste nominative de 54 soldats décédés pendant la Grande Guerre : elle inclut les décédés dans les hôpitaux et ne fait aucune référence aux Morts pour la France. Les renseignements ne sont pas complets pour plusieurs soldats pour lesquels sont ignorés l'âge ou le lieu de décès, ou encore le corps d'affectation.

Plus d'une année plus tard, le 8 octobre 1921, le lieutenant Perronet, successeur de Lachèze, adresse au gouverneur une nouvelle liste nominative des soldats tués pendant la Grande Guerre¹⁵. Tout comme les citations qui ont été transmises le 18 août 1921, les renseignements sont demandés par les rédacteurs de *L'effort colonial français*.

« Je n'ai compris sur cet état que les militaires tués sur le Champ de Bataille sans indiquer les morts dans les hôpitaux suite de blessures ou maladies contractées en service.(...) La liste des tués (...) a été établie aussi exactement que possible : mais pour beaucoup d'entre eux, le Recrutement n'ayant pas encore reçu l'avis officiel de décès, je ne puis affirmer que cette liste soit complète. Au fur et à mesure que ces avis me parviendront, je me ferais un devoir de les adresser à L'EFFORT COLONIAL »

15. AD971.- INC 756. Bureau de recrutement de la Guadeloupe. État nominatif des militaires guadeloupéens tombés au champ d'honneur pendant la guerre 1914-1918 établi par le lieutenant Perronet commandant le bureau de recrutement de la Guadeloupe et dépendances, le 7 octobre 1921. 332 soldats tués sont présents sur cette liste.

B. COMPTER LES MORTS POUR LA FRANCE : LA RECONNAISSANCE DE LA NATION

1. *La France compte ses morts*

Au niveau national, deux initiatives parallèles sont lancées au lendemain de la Grande Guerre : la rédaction des rapports Marin et la création du Livre d'or national des morts pour la France prévue par la loi du 25 octobre 1919.

Nés du besoin d'évaluer les conséquences budgétaires de la guerre pour l'État, les rapports présentés par le député Louis Marin sur les pertes humaines consécutives à la Grande Guerre font encore référence aujourd'hui. Ses rapports extrêmement complets et critiques reposent sur les chiffres transmis par l'État-Major des Armées. Mais il faut attendre le rapport du baron de Lyons de Feuchin publié en 1924¹⁶ et qui prolonge ceux de Louis Marin, pour que soient publiés les premiers chiffres concernant les « vieilles colonies ». Pour la Guadeloupe, les effectifs incorporés sont évalués à 9 151. Ce chiffre est nettement inférieur à ceux qui ont été avancés par le bureau de recrutement de l'archipel : 11 896 incorporés en janvier 1919 et 11 751 en avril 1919. Rien ne permet dans l'état actuel de nos connaissances d'expliquer un écart aussi important de l'ordre de 20%.

Par contre, le nombre de soldats venus en Europe est celui communiqué par le bureau de recrutement en avril 1919, c'est-à-dire 6 345. En Guadeloupe, seulement 69,83% des incorporés sont partis en France contre 75,66% en Martinique, 90,56% en Guyane et 85,78% à la Réunion. Si nous calculons par rapport à la population totale¹⁷, 2,99% sont venus en France contre 4,75% en Martinique, 3,64% en Guyane et 3,43% à la Réunion.

La seconde initiative est la création du Livre d'or national qui recense les militaires morts pour la France entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919¹⁸. Jusqu'en 1929, le bureau de l'état civil du ministère des Pensions établit et classe près de 1,5 millions de fiches qui permettent la rédaction des listes nominatives remises aux communes pour la vérification des informations.

2. *Les soldats guadeloupéens morts pour la France : de nouveaux chiffres ?*

L'après-guerre ne clôt pas les interrogations sur le nombre incertain des incorporés ou des morts pour la France. Cependant il faut attendre 1963 pour que de nouveaux chiffres paraissent. Nous les devons au

16. In *Journal officiel de la République française*. Documents parlementaires. Chambre. 1924, page 1303. Il est précisé que les classes 1893, 1894 et antérieures et ceux classés service auxiliaire ont été maintenus dans leurs colonies d'origine. Les classes 1895 et plus jeunes ont été envoyées en métropole, sauf la classe 1919 sur le point de partir lors de l'armistice.

17. Lors du dénombrement de la population de 1911, la population totale de la Guadeloupe s'élève à 212 000 personnes.

18. « Art.1. Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français, au cours de la guerre 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon. (...) Art.3. L'État remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une salle de la mairie et tenu à la disposition des habitants de la commune (...) ».

docteur Henri Bangou qui rappelle que la « France, dans cette guerre, avait perdu un million et demi d'hommes et 200 milliards de francs. Des régions entières furent détruites. La Guadeloupe avait eu sa part de cette hécatombe. Les effectifs mobilisés à la Guadeloupe avaient atteint 11 021 hommes (14 755 à la Martinique) dont 8 700 avaient été envoyés au front, y laissant 1 470 morts (1 635 pour la Martinique) »¹⁹. Ces chiffres dont nous ignorons l'origine illustrent une nouvelle fois la volonté de faire connaître l'importance du sacrifice consenti par la Guadeloupe. Ils sont repris par Laurent Farrugia en 1981²⁰, puis Erbs²¹ en 2003.

En novembre 2013, Jean-Marie Pottier, journaliste au magazine en ligne *slate.fr*²² reconnaît avoir eu des difficultés à compter les soldats des territoires ultramarins morts pour la France : « Il est globalement plus difficile d'obtenir des ordres de grandeur fiables pour ces territoires via *Mémoire des hommes*, mais il existe des chiffres dans des ouvrages historiques (...) ». Il fait référence à la grande difficulté qui a été celle de tous les Ultramarins dans l'impossibilité d'interroger la base de données par le critère du département : le ministère de la Défense n'avait pas prévu dans son formulaire de recherche les numéros d'immatriculation à trois chiffres des départements et territoires d'outre-mer. Cet oubli a été réparé en janvier 2014 lors de la refonte de leur portail. Les chiffres qu'il évoque et livre sur le site sont ceux publiés en 1923 par l'ancien ministre des colonies Albert Sarraut²³. Cependant, l'un d'entre eux interpelle : il fait état d'environ 2 600 morts « pour les 4 D. O. M. actuels (Guyane, Réunion, Guadeloupe, Martinique, 12%) ». Le chiffre exact donné par Albert Sarraut est de 2 037 morts pour la France et de 126 disparus. La présence de ce chiffre extrêmement faible s'explique par la source utilisée par ce dernier. Mais, republié en 2013, il laisse penser que l'implication des Antilles et de la Guyane a été bien inférieure face à celle des hexagonaux. À l'évidence, aucun chiffre ne peut être avancé pour les territoires ultramarins.

3. *Alors, combien de soldats guadeloupéens sont morts pour la France ?*

L'actuelle commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale invite à initier de nouvelles recherches et dans notre cas, à compter une nouvelle fois les morts pour la France avec des moyens informatiques

19. BANGOU Henri, *La Guadeloupe. 1848-1939 ou les aspects de la colonisation après l'abolition de l'esclavage*. S.l., Edition du Centre, 1963, p. 129.

20. FARRUGIA Laurent, *La guerre 1914-1918*, in *Historial antillais*, T.5, 1981

21. Cependant, ERBS qui a eu entre ses mains le livre d'or des morts pour la France de la Guadeloupe, ne reprend pas le chiffre de 1470.

22. POTTIER Jean-Marie, « Centenaire de la Première Guerre mondiale : combien de « poilus » de votre département parmi les victimes ? » in le site internet *slate.fr*. Il propose une carte interactive des départements français hexagonaux avec le nombre de morts d'après *Mémoire des Hommes*. <http://www.slate.fr/story/79759/carte-morts-premiere-guerre-mondiale>. (Consulté le 6 mai 2014)

23. SARRAUT Albert, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923. Il mentionne 9 151 Guadeloupéens incorporés dont 6 345 sont partis en Europe. « Par suite des pertes, des rapatriements pour raison de santé, de mise en sursis d'appel aux colonies des créoles du S.A. classés S.X. dans la métropole, de maintien de permissionnaires outre-mer en raison des difficultés de transport, le chiffre des créoles en service dans la métropole a un peu décliné au cours de la guerre. Il était au moment de la conclusion de l'armistice d'environ 25 000 hommes ». Propos repris en partie dans *Le Journal officiel de la République française*, 1924, p. 1303.

nouveaux qui permettent de croiser l'ensemble des données figurant dans les fiches individuelles des soldats guadeloupéens morts pour la France et de produire des statistiques.

L'étude des listes communales a révélé un certain nombre de confusions entre les frères, des erreurs dans la transcription des patronymes, des dates de naissances, des lieux de résidences. Elle a également mis à jour l'existence de soldats déclarés morts pour la France alors qu'ils vivaient en France hexagonale ou même en Guadeloupe. La vérification s'est étendue aux lieux de décès dont l'orthographe parfois fantaisiste a exigé une vérification, notamment pour les toponymes du front oriental. Il a également fallu intégrer les lieux dits, les « côtes » identifiées par des numéros ou les ambulances immatriculées en fonction du corps d'armée auxquels elles appartenaient dans leur contexte géographique : quelle commune ? Quel département ? Quel front ? Quelle bataille ? Pour pouvoir ultérieurement établir les pourcentages des soldats décédés sur les différents fronts. De même, l'énoncé de plusieurs maladies ayant provoqué la mort du soldat a conduit à faire des choix entre la maladie considérée principale et celle développée à cause de la présence de la première. Ainsi avons-nous retenu la mort par gaz quand celle-ci a été immédiatement causée par son ingestion, et la bronchite quand cette pathologie s'est répandue dans les bronches fragilisées d'un soldat gazé mais ayant survécu encore quelques mois ou années. L'ensemble de ces informations a permis d'obtenir une vision globale du parcours des soldats : les causes de mortalité ; les fronts sur lesquels ils ont combattu ; les décès par année, par classe d'âge ou par lieux...

Les listes municipales ainsi contrôlées ont été confrontées simultanément à la base de données des morts pour la France du site Mémoire des Hommes en ne perdant pas de vue que ce fichier était forcément incomplet et inachevé : il est encore aujourd'hui modifié et aussi augmenté par les demandes des familles dont les ancêtres n'ont pas encore été reconnus morts pour la France.

Des 1 242 fiches de la base de données de Mémoire des Hommes ont été soustraites 70 fiches présentes en double et triple exemplaires pour obtenir un total de 1 172 noms. De son côté, le livre d'or guadeloupéen ne recense que 1 005 morts auxquels ont été ajoutés les 163 noms complémentaires²⁴ présents sur Mémoire des Hommes donnant un chiffre de 1 168 noms. La différence de quatre noms est la conséquence d'erreurs humaines : des soldats originaires de l'île Maurice ou de Saint-Pierre et Miquelon ont été indexés à la Guadeloupe. Le chiffre définitif, mais qui bougera encore, est de 1 168 morts pour la France.

C — COMPTER ENCORE ET ENCORE ... ENJEUX MÉMORIELS

Deux idées obsédantes traversent le XX^{ème} siècle : l'une fait écho au traumatisme de la première conscription de 1913 et l'autre trahit les relations complexes entretenues avec la France.

24. Parmi ces 163 soldats, nous retrouvons en partie ceux qui ont été incorporés dans leur commune de résidence en France hexagonale.

1. *Des soldats guadeloupéens malades inadaptés au service militaire ?*

A la veille de la Grande Guerre, les malades et les morts de la classe 1912 qui a été la première incorporée en 1913, ont eu des retentissements jusque dans la presse nationale qui, comme l'état-major des Armées ou les cabinets ministériels, s'est interrogée sur les possibles aménagements à apporter au service militaire ou son éventuelle suppression : présentant notamment des faiblesses respiratoires, les Créoles²⁵ étaient supposés de pas s'adapter aisément au climat de la France hexagonale. Ils mettaient également en lumière l'état sanitaire déplorable de la colonie. Le service militaire si âprement obtenu par les parlementaires des colonies, était à nouveau mis à mal. Le retour des soldats réformés fut vécu comme un traumatisme dans la marche vers l'égalité citoyenne en droit et en devoir. Or que disent les chiffres au lendemain du conflit armé ?

Il convient de rappeler tout d'abord que la belle mort est celle du soldat qui tombe sur le champ d'honneur. Les blessés qui arrivent dans les unités sanitaires, bénéficient de toutes les considérations du corps médical. Mais, les malades, n'ont pas le même prestige même si leur maladie est la conséquence directe des conditions de vie sur le front et plus particulièrement dans les tranchées. Il en résulte un comptage des morts de maladie très aléatoire. Il y a les décès reconnus *morts pour la France* et les autres (les suicides, les maladies vénériennes, l'alcoolisme, la tuberculose déclarée avant de rejoindre le front...). Il y a le système des réformes : ceux qui accèdent à la réforme n° 1 et ceux qui se contentent par ignorance ou désespérance de la réforme n° 2.

Les décès suite aux maladies représentent 46,06% de notre corpus de 1 168 morts pour la France. C'est un pourcentage bien supérieur à la moyenne nationale telle qu'elle a été officiellement établie dans les années 1920, c'est à dire 14%²⁶. Une étude de la totalité des morts sans reconnaissance nationale entre 1914 et 1919 pourrait amplifier ce résultat. Dans l'état actuel de la recherche, il reste difficile d'en évaluer le nombre²⁷. Quelques chiffres connus peuvent cependant donner une idée de l'ampleur du nombre de malades. Il suffit de mettre en rapport les 538 soldats malades morts pour la France face aux 209 malades réformés n° 1 en avril 1919 – celui des malades réformés n° 2 n'étant pas connu – qui ont été rapatriés en Guadeloupe avant la fin de la guerre²⁸. Une lecture rapide et aléatoire des registres matricules militaires permet de repérer des soldats décédés très rapidement des suites de maladies non reconnues imputables au service qui ont obtenu la permission de rentrer chez eux en convalescence ou définitivement.

25. DUMONT Jacques, « Santé et conscription créole : le tournant de la Première Guerre mondiale », in *Outre-Mers*, T.94, n° 354-355, 2007, pages 223-241.

26. AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, « L'épreuve du feu », in *L'Histoire*, n° 225, oct. 1998, pages 34-39. Dans la Manche, 14,89% et en Provence, 12,60% des soldats morts pour la France sont décédés suite à des maladies.

27. PROST, Antoine, « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », in *Le mouvement social*, 2008/1, n° 222, p. 41-60. Antoine Prost évoque 75 000 morts suite à des maladies non reconnues imputables au service donc absents du fichier des morts pour la France.

28. Réformés n° 1 : en septembre 1918, ils sont 145 et en janvier 1919, 172.

Quelles maladies ont entraîné la mort des soldats ? Pour 538 soldats morts pour la France des suites d'une maladie, les causes des décès sont connues pour 356²⁹ d'entre eux. Cependant, ces résultats sont à prendre avec une grande prudence car l'échantillon retenu est faible et qu'une pathologie peut en cacher une autre : une intoxication par les gaz peut être à l'origine d'une bronchite. Il ne faut pas également sous-estimer la confusion qui existe entre les différentes pathologies, et méconnaître l'existence des maladies qui sont tues. Les officiers de l'état civil aux armées reçoivent des instructions précises : ils sont invités à ne pas mentionner les maladies ou les causes de décès défavorables au soldat défunt : maladies vénériennes, démence, suicide, tuberculose. Ainsi, alors que les cas de syphilis sont présents dès 1913 dans les troupes métropolitaines et créoles, aucun cas de décès n'a été enregistré entre 1914 et 1919.

TABLEAU n° 1 – Principales pathologies dont sont décédés les soldats guadeloupéens morts pour la France³⁰

	Maladies	TOTAL	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Maladies infectieuses	Tuberculose	129 (36,24%)	1	8	19	21	35	5
	Grippe	16 (4,50%)		0	0	0	14	2
Maladies respiratoires	Broncho-pneumonie	57 (16,01%)	1	14	2	13	25	2
	Pneumonie	55 (15,45%)		16	4	19	12	4
	congestion pulmonaire	20 (5,62%)		3	2	5	8	2
Autres
Total		356	2	58	42	77	114	63

Les soldats guadeloupéens ont échappé à l'épidémie de fièvre typhoïde très présente dans les armées à partir d'octobre 1914 et consécutive à la stabilisation de la guerre, les mauvaises conditions d'hygiène et la fécalisation du sol dans les tranchées et dans les cantonnements où les soldats sont entassés. Elle a causé la mort d'un très grand nombre de soldats de septembre 1914 à mai 1915. À partir d'octobre 1914, les nouvelles recrues sont vaccinées.

Les maladies respiratoires sont surreprésentées : 44,10% des pathologies ayant entraîné la mort du soldat. Le chiffre en 1915 est particulièrement important : c'est la première année qui correspond à la mobilisation

29. Il est difficile d'y répondre car pour 251 d'entre eux seule la mention « maladie contractée en service » a été mentionnée sur les fiches individuelles (Site de Mémoire des Hommes) et sur celles des registres matricules militaires. La consultation des archives du SAMHA a permis de passer de 251 causes inconnues à 182.

30. Voir le tableau complet in FORESTIER Pascale, LEBEL Anne, *La mort, le front, l'arrière. Les Soldats guadeloupéens morts pour la France*, catalogue d'exposition des Archives départementales de la Guadeloupe. À paraître.

massive des Guadeloupéens. Mais dans l'ensemble, comparés à la Manche, les cas de bronchite et de bronchopneumonie sont certes plus nombreux mais sans excès³¹.

En 1914, le docteur A. Le Dantec, professeur de pathologie exotique à la faculté de Bordeaux, signalait que « les décès survenus l'hiver dernier dans le contingent créole avaient été causés principalement par la pneumonie et la bronchopneumonie. Souvent même l'affection pneumococcique avait réveillé une tuberculose latente et avait imprimé à celle-ci une évolution rapide, quelque fois galopante. »³² Il concluait en rappelant que c'était une maladie saisonnière due au froid.

La différence est surtout sensible pour la tuberculose. Cette dernière représente 36,24% des pathologies ayant causé la mort des soldats guadeloupéens. Si nous reprenons le cas de la Manche pour lequel nous disposons des chiffres, 14,38% sont décédés de la tuberculose. Doit-on en déduire une plus grande fragilité des soldats guadeloupéens qui ne survivent pas à la maladie, ou alors doit-on en déduire, qu'à partir de 1915, ceux déjà suspects d'être tuberculeux et sans doute nombreux, sont incorporés ? Il existe d'ailleurs des cas de soldats qui meurent de cette pathologie avant d'avoir atteint le front. Toujours est-il que la tuberculose fait des ravages dans l'armée : du 2 août 1914 au 31 octobre 1917, 81 500 tuberculeux³³ seraient réformés n°2 et 6 579 n°1. Le tableau ci-dessous concernant l'ensemble des soldats français malades met en évidence l'explosion de la tuberculose à la fin de 1915.

TABLEAU n°2 : Principales pathologies en pourcentage dont les soldats français sont atteints³⁴

Maladie	1 ^{er} août 1914 au 30 sept. 1915	1 ^{er} nov. 1915 au 31 oct. 1916	1 ^{er} nov. 1916 au 31 oct. 1917	1 ^{er} nov. 1917 au 31 oct. 1918	1 ^{er} nov. 1918 au 31 oct. 1919
Grippe	0,79	0,70	0,71	46,65	40,07
Paratyphoïde	0,50	1,30	0,50	0,39	0,00
Typhoïde	36,39	7,01	4,44	2,14	0,82
Typhus	0,04	0,00	0,01	0,38	0,00
Tuberculose	13,34	57,85	69,28	50,45	63,23

31. Pour la Manche, les chiffres sont les suivants : bronchopneumonie : 11,02% ; pneumonie : 12,09%

32. Le Dantec, A., « Quelques réflexions sur l'incorporation du contingent créole », in *Le journal de médecine de Bordeaux et de la région du Sud-Ouest*, n°11, 15 mars 1914, p. 173-177.

33. DARMON Pierre, « La Grande Guerre des soldats tuberculeux. Hôpitaux et stations sanitaires », in *Annales de démographie historique*, 2002/1 n°103, p. 35-50.

34. RENARD Jacques, 1914-1918. *Dictionnaire des combattants de la Manche « morts pour la France*, tome 1, A-K, Condé-sur-Noireau, éditions SPM, collection Kronos, 2008, 801 pages. Source citée page 91. Ministère de la Guerre, *Statistique médicale, données de statistiques relatives à la guerre de 1914-1918*, Paris, Imprimerie nationale, 1922. Monographie conservée aux Archives de l'APHP (Assistance publique des hôpitaux de Paris) sous la cotation 338 PER 14.

Par contre, le pourcentage très faible des soldats guadeloupéens décédés de la grippe espagnole est étonnant : 4,50%³⁵, alors qu'elle cause le décès de 10,23% des soldats manchois morts pour la France. Cette maladie serait-elle cachée derrière l'explosion des cas de tuberculose en 1918 et 1919 ?

2. Des soldats guadeloupéens « chair à canon » ?

Dans la mémoire collective, une idée lancinante est communément véhiculée : les soldats créoles auraient servi de chair à canon³⁶. La France aurait volontairement mené à la mort ces jeunes hommes en les projetant en première ligne ou en les incorporant dans les régiments engagés aux Dardanelles. La République française qui a inscrit l'égalité dans ses principes fondamentaux, aurait-elle pu faire payer l'impôt du sang différemment en fonction de l'origine géographique ? Le retour aux statistiques permet d'apporter une réponse à cette question mémorielle.

Les Dardanelles occupent une place particulière dans la mémoire collective de la Première Guerre mondiale : la violence des combats et le nombre important de morts en l'espace de quelques mois pour une opération militaire qui fut un cuisant échec des forces alliées, ont laissé l'image traumatisante du sacrifice inutile de dizaines de milliers de soldats qui ont servi de chair à canon.

Les statistiques rendent compte d'une réalité bien différente : 13,12% des soldats guadeloupéens ont été tués³⁷ aux Dardanelles. En comparaison, 20% des Guadeloupéens sont morts sur le front de la Somme et 16,74% sur celui de la Marne. Intégrés dans des régiments métropolitains, les Créoles n'étaient pas plus exposés que les autres soldats.

Au-delà du cas des Dardanelles, le pourcentage des morts pour la France par rapport à la population totale de chaque département est riche d'enseignement, même si, comme tout chiffre concernant la Grande Guerre, il s'agit encore d'un ordre de grandeur³⁸. Sur le territoire français hexagonal, le pourcentage moyen est de 3,06%. La Lozère est la plus touchée avec 5,08% de morts tandis que la Corse souvent mentionnée pour avoir été une « chair à canon » avec ses 3,38% affiche un pourcentage proche de la moyenne nationale. Celui concernant la Guadeloupe

35. Philippe GUYOT note également un chiffre très faible pour la Guyane.

36. POTTIER Jean-Marie, « Centenaire de la Première Guerre mondiale : combien de « poilus » de votre département parmi les victimes ? » in le site internet slate.fr. Le sous-titre est évocateur : « Ou comment sont nés les mythes des 240.000 morts bretons, des 40.000 morts corses ou de la « chair à canon » des troupes coloniales ? ». <http://www.slate.fr/story/79759/carte-morts-premiere-guerre-mondiale>. (Consulté le 6 mai 2014)

37. Les disparus reconnus ultérieurement tués sur les champs de bataille sont inclus dans ce pourcentage. 29,41% des soldats guadeloupéens ont été tués sur le front oriental (45% aux Dardanelles et 51% en Serbie et 4% en Grèce).

38. Le chiffre retenu pour l'établissement de ces statistiques par Henri Gilles est de 1 342 587. GILLES, Henri, « La guerre 1914-1918 : les morts par départements et régions », in DENIS, Gwendal (dir.), *Mémoire et trauma de la Grande Guerre*, Rennes, CRBS/Rennes2, 2012, 326 p. Depuis, des publications plus récentes ont établi un chiffre extrêmement précis : 1 187 143 « morts pour la France » mais ils ne concernent que les départements de la France hexagonale, l'accès aux chiffres ultramarins au moment de la publication de cette contribution étant encore impossible. In GILLES Henri et al., « Géographie économique des morts de 14-18 en France », in *Revue économique*, 2014/3, Vol. 65, p. 519-532.

est très faible : 0,56%. Seule la commune de Baillif dépasse 1% de morts par rapport à sa population totale. Mais l'étude statistique ne peut aller plus avant : la Guadeloupe ne dispose pas de chiffres détaillés du dénombrement de la population de 1911 : il n'est donc pas possible aujourd'hui d'analyser le pourcentage des *morts pour la France* par rapport à l'âge moyen des hommes guadeloupéens³⁹. Il n'est pas possible non plus d'établir des taux de mortalité par rapport à la population masculine. Cependant, les travaux récents d'Henri Gilles ont permis d'écarter « l'idée de régions 'sacrifiées', délibérément mises en avant ou exposées au feu, ne correspondant ni aux réalités démographiques mesurables, ni aux pratiques du commandement en 1914-1918. »⁴⁰ Des analyses plus fines de chaque territoire apportent des éléments spécifiques complémentaires. Tel est le cas de la Guadeloupe pour laquelle l'extrême faiblesse du nombre des soldats morts pour la France s'explique aisément. L'entrée tardive des soldats guadeloupéens dans le conflit en 1915 leur permet d'échapper à l'hécatombe des mois d'août et septembre 1914 pendant la bataille des frontières⁴¹ et aux ravages causés par l'épidémie de fièvre typhoïde dans les armées. Seules deux classes sont présentes sur les fronts en 1914 : celle de 1912 incorporée en octobre 1913 et dont la moitié a été rapatriée en Guadeloupe pour des raisons de santé, et celle de 1913 incorporée en avril 1914. Sept Guadeloupéens sont morts pour la France en 1914 dont quatre avant le 23 septembre 1914. La pratique de l'hivernage⁴² mise en place à partir de l'hiver 1915/1916 a protégé de fait les soldats coloniaux de la mort dans les tranchées pendant environ cinq mois par an, de novembre à mars.

À ces deux faits s'ajouterait le rapatriement de nombreux soldats en Guadeloupe pour des raisons sanitaires dont il est difficile actuellement d'évaluer l'importance et dont le *Journal officiel* de 1924 se fait l'écho : « *A la fin des hostilités, le chiffre des créoles présents en France était d'environ 25 000, ayant légèrement décréu par suite des rapatriements pour raisons de santé et du passage des créoles S.A. classés S.X. dans la métropole et mis de ce fait en sursis d'appel* »⁴³.

Ces différents facteurs se sont conjugués pour éviter à la Guadeloupe un fort déséquilibre démographique au lendemain de la Première Guerre

39. En France, l'âge moyen des hommes est de 32,2 ans, en Bretagne, 26,5 ans. Cette étude permettrait d'obtenir non plus en pourcentage mais en nombre absolu, un ordre de grandeur des pertes humaines par rapport aux autres départements français. Il est possible d'établir des statistiques par rapport aux mobilisables en soustrayant les étrangers, notamment les Hindous.

40. LOEZ André et MARIOT Nicolas, « Tous égaux devant l'impôt du sang ? L'approche spatiale de la mort de masse en 1914-1918 et ses enjeux. Un commentaire de 'Géographie économique des morts de 14-18 en France », in *Revue économique*, 2014/3, Vol. 65, pages 533 à 542.

41. Il faut se rappeler que près de 329 000 soldats sont tués ou portés disparus en août et septembre 1914, soit sur un total évalué par Marin de 1 798 000 morts, soit 18,30% du total des morts.

42. Pour des informations complémentaires, voir FORESTIER, Pascale, « La citoyenneté en guerre ? Les soldats guadeloupéens sur le front pendant la Première Guerre mondiale », in *bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 169, mai-août 2014.

43. *Journal officiel de la République française*. Documents parlementaires. Chambre. 1924, page 1303

mondiale. L'impact politique aura été beaucoup plus important comme l'attestent les réactions très rapides d'Henry Bérenger et de Gratien Candace dès le sortir de la Guerre. Reste que la recherche quantitative dans l'historiographie de la Première Guerre mondiale permettra à l'avenir de mesurer l'implication réelle de la Guadeloupe au travers des parcours de ceux qui furent incorporés et qui, quel que fut leur destin, contribuèrent à la victoire de la Mère-Patrie et à la progression des idées assimilationnistes.